



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)



Sainte-Luce, le 21 septembre 2022

Aux membres du conseil municipal de Sainte-Luce

AVIS DE CONVOCATION

Par la présente, vous êtes convoqués par la soussigné, conformément à l'article 152 du Code municipal du Québec, à une séance extraordinaire du conseil, qui se tiendra le lundi 26 septembre 2022 à 19h00 h, au 1 rue Langlois. L'ordre du jour sera le suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Ressources humaines
- 4- Demande à la MRC de La Mitis
- 5- Achat de matériaux à EMCO Québec crédit
- 6- Report de la séance du conseil du 3 octobre 2022
- 7- Période de questions
- 8- Fermeture de la séance

Nancy Bérubé

Nancy Bérubé
Directrice générale et greffière-trésorière adjointe



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LA MITIS MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LUCE

Séance extraordinaire des membres du conseil, tenue en présentiel au 1, rue Langlois à Sainte-Luce, le lundi 26 septembre 2022 à 19 h 00, à laquelle sont présents :

Les conseillers, madame Sandra Bérubé, monsieur Victor Carrier et madame Marie Côté sont présents dans la salle, tous formant quorum sous la présidence de la maire, madame Micheline Barriault qui est aussi présente dans la salle.

La directrice générale et greffière-trésorière adjointe, madame Nancy Bérubé, est également présente dans la salle.

Conformément à l'article 153 du Code municipal du Québec, les membres du conseil municipal constatent que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du conseil.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Ressources humaines;
- 4- Demande à la MRC de La Mitis;
- 5- Achat de matériaux à EMCO Québec crédit;
- 6- Report de la séance du conseil du 3 octobre 2022
- 7- Période de questions;
- 8- Fermeture de la séance.

1. Ouverture de la séance

La maire, madame Micheline Barriault, procède à l'ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Victor Carrier, appuyé par monsieur Rodrigue St-Laurent, et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

3. Ressources humaines

Il est proposé par monsieur Joël Gagnon, appuyé par madame Sandra Bérubé, et unanimement résolu d'accepter la démission de monsieur Bernard Turcotte à titre de directeur général et greffier-trésorier. La municipalité suspend l'application de l'article 9.1 du contrat d'embauche de monsieur Bernard Turcotte qui prévoit que celui-ci devait donner un préavis de 30 jours en cas de démission.

4. Demande à la MRC de La Mitis

Il est proposé par madame Sandra Bérubé, appuyé par monsieur Victor Carrier, et unanimement résolu qu'une demande soit faite à la MRC de La Mitis, pour obtenir temporairement l'assistance d'une ressource pour agir comme directeur général et greffier-trésorier par intérim, à la suite de la démission de monsieur Bernard Turcotte. La municipalité aurait des besoins pour 15 à 20 heures par semaine.

2022-09-440

2022-09-441

2022-09-442



No de résolution
ou annotation

2022-09-443

2022-09-444

2022-09-445

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

5. Achat de matériaux à EMCO Québec crédit

Il est proposé par monsieur Rodrigue St-Laurent, appuyé par madame Marie Côté, et unanimement résolu d'acheter des matériaux pour le prolongement du réseau d'aqueduc sur la route 132 Est, de la compagnie EMCO Québec crédit, pour la somme de 27 831,42 \$ avant taxes.

Les coûts sont imputables au règlement d'emprunt R-2022-323, au poste grand-livre numéro 23 05117 300.

6. Report de la séance du conseil du 3 octobre 2022

CONSIDÉRANT QUE le lundi 3 octobre est le jour de l'élection provinciale et que la population sera intéressée aux résultats de ladite élection;

POUR CE MOTIFS, il est proposé par madame Sandra Bérubé, appuyé par monsieur Victor Carrier, et unanimement résolu que la séance ordinaire du conseil soit reportée du lundi 3 octobre 2022 au mardi 4 octobre 2022.

7. Période de questions

Aucune.

8. Fermeture de la séance

Il est proposé par madame Marie Côté, appuyé par madame Sandra Bérubé, et unanimement résolu que la séance du conseil soit et est levée, il est alors 19 h 10.

Je, Micheline Barriault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Micheline Barriault, maire

Micheline Barriault, maire

Nancy Bérubé
Directrice générale et
Greffière-trésorière adjointe